

Quatrième séance, vendredi 8 octobre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Motion M1091.10 Laurent Thévoz/Yvan Hunziker (changement de comportements pour le développement durable); retrait. – Motion M1093.10 Jacques Crausaz/Christa Mutter (maîtriser l'éclairage public); prise en considération. – Projet de loi N° 201 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1088.10 Nicole Aeby-Egger (loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels); prise en considération. – Projet de loi N° 200 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements (CoParl); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Postulat P2035.08 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (aide financière à la fusion dans les agglomérations); prise en considération. – Postulat P2037.08 Jean-Pierre Dorand/Jean-Pierre Siggen (modification de la loi sur les communes: fusions de communes/création d'arrondissements); prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Moritz Boschung-Vonlanthen, Michel Buchmann, Elian Collaud, Gaëtan Emonet, Heinz Etter, Ursula Schneider-Schüttel, Albert Studer, Laurent Thévoz et Michel Zadory.

Sans justifications: MM. René Kolly et Edgar Schorderet.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je me permets de vous rappeler que ce jour, à midi, vous êtes toutes et tous invité-e-s à partager un repas dans l'une des institutions sociales qui attendent votre visite. Il s'agit du Tremplin, Banc Public, La Tuile et Fri-Santé. Elles sont dans l'attente de vous recevoir pour partager le repas simplement et pouvoir poser des questions, discuter des problématiques aux-

quelles elles sont confrontées. Alors celles et ceux qui ont une heure, une heure et demie à disposition pour partager le repas de midi, je vous invite à vous rendre dans l'une ou l'autre de ces institutions. Il y aura une voiture à disposition pour vous y conduire à l'issue de nos débats de ce matin.

Motion M1091.10 Laurent Thévoz/Yvan Hunziker (changement de comportements pour le développement durable)¹

Retrait

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et tout en restant attentifs à ce que l'information à la population soit toujours adéquate en matière d'énergies renouvelables et, en accord avec mon comotionnaire, nous retirons cette motion.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1093.10 Jacques Crausaz/Christa Mutter (maîtriser l'éclairage public)²

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi d'intervenir d'abord en allemand puisque mon comotionnaire va certainement le faire en français. Wir haben eine Motion eingereicht, um Normen im Bereich der öffentlichen Beleuchtung zu setzen. Warum gerade die öffentliche Beleuchtung und nicht die Beleuchtung oder die Elektrizität ganz allgemein? Wir haben einen grossen Energiebericht erhalten, der eine Revision des Energiegesetzes vorsieht und in diesem wurde die öffentliche Beleuchtung nicht besonders erwähnt. Wir finden, dies sei eine kleine Lücke und es würde sich lohnen, in diesem Bereich Normen zu setzen, weil Freiburg ein Kanton ist, der sich heute durch eine speziell ineffiziente öffentliche Beleuchtung auszeichnet. In unserem Kanton sind noch sehr viele Quecksilberdampflampen installiert und die heutigen, modernen Natriumdampflampen oder LED (les

¹ Déposée et développée le 17 mars 2010, BGC p. 356; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, BGC pp. 1841ss.

² Déposée et développée le 18 mai 2010, BGC p. 874; réponse du Conseil d'Etat le 17 août 2010, BGC septembre 2010, pp. 1311ss.